

TABLEAU DE TRI DES DECHETS GENERAUX **(liste non exhaustive)**

Définitions et remarques :


- Collecteur agréé : personne physique ou morale collectant ou transportant à titre professionnel des déchets dangereux. L'agrément est délivré par les Régions. La liste des collecteurs agréés est disponible sur le site www.environnement.wallonie.be >> *Déchets* >> *Entreprises et installations* >> *Collecteurs agréés pour la collecte des déchets dangereux*, pour les établissements situés en Région wallonne et sur le site www.environnement.brussels >> *Professionnels* >> *Gestion des déchets* >> *Liste des sociétés agréées ou enregistrées* >> *Collecteurs de déchets dangereux*, pour les établissements situés en Région de Bruxelles-Capitale ou Bruxelles-Environnement 02/775.75.75.
- Collecteur enregistré : personne physique ou morale collectant ou transportant à titre professionnel des déchets autres que dangereux et/ou des déchets inertes. L'enregistrement, délivré pour une période de 5 ans, consiste en une simple transcription d'une activité.
- ABP : Agence Bruxelles-Propreté (0800/981 81)
- Parc à conteneur (région de Bruxelles-Capitale) : il existe un parc à conteneur régional Nord - Rue du Rupel (sous le Pont Van Praet) à 1000 Bruxelles et un parc à conteneur régional Sud - Bld de la 2^{ème} Armée Britannique 676 à 1190 Bruxelles ainsi que dans certaines communes.
- Bruxelles-Propreté collecte les sacs/conteneurs blancs, jaunes et bleus gratuitement dans les établissements scolaires. Exception : pas d'exonération si le tri des déchets n'est pas prévu dans l'école ou si les quantités produites dépassent 8 conteneurs de 1100 litres par semaine ou 4000 litres en sacs par semaine. Par contre, l'école doit payer la location des conteneurs pour les déchets non triés. Les conteneurs papier et PMC sont mis à disposition gratuitement.


Ce qui n'est pas spécifié GRATUIT est généralement payant.

<u>Type de déchets</u>	<u>Catégorie de déchets</u>	<u>Type de contenant</u>	<u>Filière(s) d'élimination</u> <u>Région wallonne/ Région de Bruxelles-</u> <u>Capitale</u>		<u>Traitement final</u>
Déchets ménagers non recyclables (« déchets tout venant ») Ex.: papier souillé, papier aluminium, enveloppes matelassées, fardes à anneaux, mouchoirs, films plastiques, gobelets en plastique, vieilles photos, frigolite ...	Déchets assimilables aux déchets ménagers, soumis à obligation de tri (en RBC)	Poubelle, sac réglementaire, conteneur « tout venant »	Collecte en porte à porte (Commune ou Intercommunale des déchets) Collecteur enregistré	Sacs blancs ou conteneurs collectés par l'ABP GRATUIT pour les établissements scolaires Collecteur enregistré	Incinération
Papier/carton Ex : papier blanc, de couleur, post-it, journaux, magazines, dépliants publicitaires sans film plastique autour, emballages en carton, fardes en carton ... Propre et sec !	Déchets assimilables aux déchets ménagers, soumis à obligation de tri (en RW depuis le 01/01/16)	Poubelle spécifique « papier », sac réglementaire de couleur, conteneur	Collecte sélective en porte à porte (Commune ou Intercommunale des déchets) Collecteur enregistré	Sacs jaunes ou conteneurs papier ou ficeler les papiers/cartons préalablement pliés (pas dans une caisse) collectés par l'ABP GRATUIT pour les établissements scolaires Parc à conteneur (limité à 3 m ³ /par passage/jour) GRATUIT Collecteur enregistré	Recyclage dans des usines à papier (emballage, papier, journaux, papier à usage sanitaire, carton recyclé...) Tri en différentes qualités


<u>Type de déchets</u>	<u>Catégorie de déchets</u>	<u>Type de contenant</u>	<u>Filière(s) d'élimination</u> <u>Région wallonne/ Région de Bruxelles-Capitale</u>		<u>Traitement final</u>
PMC¹ Ex : bouteilles en plastique d'eau, flacons en plastique de nettoyant sol, cannettes, couvercles en métal, berlingots ...) Bien vidés !	Déchets assimilables aux déchets ménagers, soumis à obligation de tri (en RW depuis le 01/01/16)	Poubelle spécifique bleue Sac réglementaire de couleur bleue, Conteneur bleu	Sacs bleus ou conteneurs collectés par un collecteur enregistré	Sacs bleus ou conteneurs bleus collectés par l'ABP <u>GRATUIT</u> pour les établissements scolaires Parc à conteneur (limité à 3 m ³ /par passage/jour) <u>GRATUIT</u> Collecteur enregistré	Bouteilles et flacons : recyclage (bouteilles, flacons, emballages, habillement, mobilier, cloisons, tuyaux ...) Acier et aluminium : recyclage (construction, emballage alimentaire, pièces automobiles, appareils ménagers ...) Pour info complémentaire: www.fostplus.be
Bouteilles, bocal/flacons en verre (bien vidés, sans couvercle ni bouchon)	Déchets assimilables aux déchets ménagers, soumis à obligation de tri (en RW depuis le 01/01/16)	Bac de collecte spécifique (séparer le verre blanc du verre de couleur) Casier	Bulles à verre	Bulles à verre Parc à conteneur (limité à 3 m ³ /par passage/jour) <u>GRATUIT</u>	Recyclage dans des verreries (bouteilles, flacons)
Bouteilles, bocal/flacons en verre cassé (bien emballé)	Déchets assimilables aux déchets ménagers	Poubelle, sac réglementaire, conteneur « tout venant » Emballer soigneusement pour éviter les coupures	Collecte en porte à porte (Commune ou Intercommunale des déchets) Collecteur enregistré	Sacs blancs ou conteneurs collectés par l'ABP <u>GRATUIT</u> pour les établissements scolaires Parc à conteneur	Incinération







¹ PMC= Bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques, Cartons à boissons





<u>Type de déchets</u>	<u>Catégorie de déchets</u>	<u>Type de contenant</u>	<u>Filière(s) d'élimination</u> <u>Région wallonne/ Région de Bruxelles-</u> <u>Capitale</u>		<u>Traitement final</u>
				(limité à 3 m ³ /par passage/jour) <u>GRATUIT</u> Collecteur enregistré	
Aérosols (bombes) alimentaires et cosmétiques Bien vidés	Déchets assimilables aux déchets ménagers	Poubelle spécifique bleue Sac réglementaire de couleur bleue, Conteneur bleu	Sacs bleus ou conteneurs collectés par un collecteur enregistré	Sacs bleus ou conteneurs bleus collectés par l'ABP <u>GRATUIT pour les établissements scolaires</u> Collecteur enregistré	Partie métallique : recyclage Gaz : incinération
Aérosols (bombes) sauf alimentaires et cosmétiques inflammables et vidés	Déchets dangereux	Conteneur spécifique, en polyéthylène ou en métal	Collecteur agréé	Enlèvement par l'ABP sur devis Collecteur agréé	Partie métallique : recyclage Gaz : incinération
Lampes halogènes, ampoules économiques, tubes TL, néons, lampes LED	Déchets spécifiques soumis à obligation de reprise (tubes TL = déchet soumis à obligation de tri)	Bac de collecte métallique, en bois ou en carton (fourni par RECUPEL) De taille assez haute pour les tubes TL  Ampoules à emballer soigneusement	Filière RECUPEL (www.recupel.be) <u>GRATUIT</u> Parc à conteneur (tubes TL et ampoules économiques) Collecteur agréé	Filière RECUPEL (www.recupel.be) <u>GRATUIT</u> Enlèvement par l'ABP sur devis Collecteur agréé	Recyclage du verre, du métal pour fabrication de nouveaux produits





<u>Type de déchets</u>	<u>Catégorie de déchets</u>	<u>Type de contenant</u>	<u>Filière(s) d'élimination</u> <u>Région wallonne/ Région de Bruxelles-</u> <u>Capitale</u>		<u>Traitement final</u>
		dans du papier pour éviter les coupures			
Ampoules classiques à filament	Déchets spécifiques soumis à obligation de reprise	Conteneur spécifique Poubelle, sac réglementaire, contenant « tout venant » en Région de Bruxelles-Capitale  Ampoules à emballer soigneusement dans du papier pour éviter les coupures	Filière RECUPEL (www.recupel.be) GRATUIT Collecteur enregistré	Filière RECUPEL (www.recupel.be) GRATUIT Sacs blancs collectés par l'ABP (bien emballés). GRATUIT pour les établissements scolaires Collecteur enregistré	Incinération
Huiles, graisses de friture usagées	Déchets spécifiques soumis à obligation de tri (en RW depuis le 01/09/15)	Fût étanche, fermé et encuvé (fourni le cas échéant par le repreneur)	Filière VALORFRIT si collecteur inscrit VALORFRIT (liste : voir www.valorfrit.be/fr) Achat entre 0,35 et 0,50 €/litre Collecteur enregistré	Filière VALORFRIT si collecteur inscrit VALORFRIT (liste : voir www.valorfrit.be/fr) Achat entre 0,35 et 0,50 €/litre Enlèvement par l'ABP sur devis. Collecteur enregistré	Recyclage (biocarburant 90 %) Production d'énergie verte (10 %) <i>Interdit dans la production de nourriture animale !</i>

<u>Type de déchets</u>	<u>Catégorie de déchets</u>	<u>Type de contenant</u>	<u>Filière(s) d'élimination</u> <u>Région wallonne/ Région de Bruxelles-</u> <u>Capitale</u>		<u>Traitement final</u>
Piles et petits accumulateurs (piles rechargeables)	Déchets spécifiques soumis à obligation de tri (en RW depuis le 01/09/15)	Conteneur spécifique (bac de collecte), en polyéthylène ou en métal	BEBAT (Fonds pour la Collecte des Piles = organisme de gestion de reprise de déchets) <u>GRATUIT</u>		Recyclage des métaux et des différents éléments pour fabriquer de nouveaux équipements (batteries, industrie automobile, équipements divers)
Cartouches d'imprimante	Déchets spécifiques	Conteneur à définir (de préférence en carton), étanche	Retour fournisseur (prévoir une clause de reprise dans le bon de commande) Société VAN KLAVEREN, ECOTOP (société à finalité sociale), CARTRIDGE POWER <u>GRATUIT</u>	Retour fournisseur (prévoir une clause de reprise dans le bon de commande) Enlèvement par l' ABP sur devis Société VAN KLAVEREN, ECOTOP (société à finalité sociale), CARTRIDGE POWER <u>GRATUIT</u>	Reconditionnement (manuel) : nettoyage et démontage Remplacement des pièces défectueuses Remontage, remplissage, reprogrammation Incinération pour la fraction non valorisable
Appareils électriques, électroniques (= DEEE)	Déchets spécifiques soumis à obligation de tri (en RW depuis le 01/09/15)	Conteneur spécifique à définir	Retour fournisseur si achat d'un équipement équivalent (prévoir une clause de reprise dans le bon de commande) Si réutilisable : Filière Economie sociale	Retour fournisseur si achat d'un équipement équivalent (prévoir une clause de reprise dans le bon de commande) Si réutilisable : Filière Economie sociale	Fraction réparable : réutilisation, reconditionnement dans des centres de réutilisation avec réinsertion sociale (remise sur le marché avec le label ElectroREV pour gros


<u>Type de déchets</u>	<u>Catégorie de déchets</u>	<u>Type de contenant</u>	<u>Filière(s) d'élimination</u> <u>Région wallonne/ Région de Bruxelles-Capitale</u>		<u>Traitement final</u>
			(avec label collecteur éthique Solid'R) : « Les petits Riens », « Oxfam », « Terre », les ressourceries (www.res-sources.be) Filière RECUPEL (www.recupel.be) <u>GRATUIT</u> Parc à conteneur <u>GRATUIT</u> Collecteur enregistré	(avec label collecteur éthique Solid'R) : « Les petits Riens », « Oxfam », « Terre », les ressourceries (www.res-sources.be) Filière RECUPEL (www.recupel.be) <u>GRATUIT</u> Enlèvement par l'ABP sur devis Parc à conteneur (limité à 3 m ³ /par passage/jour) <u>GRATUIT</u> (appareils ménagers) Collecteur enregistré	électroménagers) Majorité du flux : Séparation des métaux dangereux, des gaz puis broyage et tri des différentes fractions (métaux, plastiques, verre,...) Recyclage des fractions obtenues
Produits (d'entretien) dangereux (portant au moins un des symboles de danger suivant)  inflammable	Déchets dangereux	Conteneur spécifique (bac de collecte) étanche et encuvé	Collecteur agréé (sauf produit explosif)	Enlèvement par l'ABP sur devis (sauf produit explosif et gaz sous pression) Collecteur agréé	Incinération Traitement biologique ou physico-chimique avant rejet en STEP Récupération de produit par distillation

<u>Type de déchets</u>	<u>Catégorie de déchets</u>	<u>Type de contenant</u>	<u>Filière(s) d'élimination</u> <u>Région wallonne/ Région de Bruxelles-</u> <u>Capitale</u>		<u>Traitement final</u>
 <p>nocif ou irritant</p>					
 <p>corrosif</p>					
 <p>dangereux pour l'environnement</p>					
 <p>comburant</p>					
 <p>toxique</p>					
<p>OU SELON NOUVEL ETIQUETAGE</p> 					

<u>Type de déchets</u>	<u>Catégorie de déchets</u>	<u>Type de contenant</u>	<u>Filière(s) d'élimination</u> <u>Région wallonne/ Région de Bruxelles-</u> <u>Capitale</u>		<u>Traitement final</u>
<p>comburant</p>  <p>corrosif</p>  <p>dangereux pour le milieu aquatique</p>  <p>gaz sous pression</p> 					

<u>Type de déchets</u>	<u>Catégorie de déchets</u>	<u>Type de contenant</u>	<u>Filière(s) d'élimination</u> <u>Région wallonne/ Région de Bruxelles-</u> <u>Capitale</u>		<u>Traitement final</u>
 inflammable					
 Nocif, irritant					
 toxique					
 risque pour la santé à long terme					

<u>Type de déchets</u>	<u>Catégorie de déchets</u>	<u>Type de contenant</u>	<u>Filière(s) d'élimination</u> <u>Région wallonne/ Région de Bruxelles-</u> <u>Capitale</u>		<u>Traitement final</u>
Emballages vides ayant contenus des produits dangereux	Déchets dangereux	Conteneur spécifique (bac de collecte) étanche et encuvé	Collecteur agréé	Enlèvement par l'ABP sur devis Collecteur agréé	Incinération
Pesticides (herbicides, insecticides, fongicides, produits de traitement du bois ...) et leur emballage	Déchets dangereux	Emballages vides et rincés : sac AgriRecover ou sac PhytofarRecover Emballages non vides, produits périmés : conteneur spécifique (bac de collecte) étanche et encuvé	Collecteur agréé Produits phytopharmaceutiques ASBL AgriRecover (conditions : https://agrirecover.eu/be-fr/ GRATUIT (sauf entre 2 collectes))	Enlèvement par l'ABP sur devis Collecteur agréé Produits phytopharmaceutiques ASBL AgriRecover (conditions : https://agrirecover.eu/be-fr/ GRATUIT (sauf entre 2 collectes))	Incinération

<u>Type de déchets</u>	<u>Catégorie de déchets</u>	<u>Type de contenant</u>	<u>Filière(s) d'élimination</u> <u>Région wallonne/ Région de Bruxelles-</u> <u>Capitale</u>	<u>Traitement final</u>
<p>Amiante (ex. : calorifuges, plaques de Pical, Glasal, « eternit », joints de corde de chaudière, joints de bride en Klingerit, tableaux verts, plaque pour bec Bunsen, jardinières, conduites de tuyaux ...)</p> <p>Pour rappel : le personnel de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut intervenir sur les matériaux contenant de l'amiante (asbeste)</p>	Déchets dangereux	Conteneur fermé, étanche avec signalisation spécifique Sac avec double emballage ² et étiquetage spécifique dans local verrouillé Big Bag avec signalisation spécifique 	Collecteur agréé	Asbeste-ciment : Centre d'Enfouissement Technique de classe 3 Asbeste floquée : Centre d'Enfouissement Technique de classe 1
Médicaments	Déchets dangereux	Bac de collecte spécifique (sans papier et carton)	Pharmacie locale A remettre au fournisseur <u>GRATUIT</u>	Incinération

² En Région wallonne, la liste des points de vente des sacs de reprise de l'asbeste est disponible sur le site du SP Wallonie à l'adresse : www.environnement.wallonie.be >> déchets >> entreprises et installations. Le prix du sac couvre les frais d'élimination.

<u>Type de déchets</u>	<u>Catégorie de déchets</u>	<u>Type de contenant</u>	<u>Filière(s) d'élimination</u> <u>Région wallonne/ Région de Bruxelles-Capitale</u>		<u>Traitement final</u>
Déchets alimentaires (restes de repas, marcs de café, sachets de thé, aliments périmés, épluchures de légumes et de fruits)	Déchets assimilables aux déchets ménagers	Bac ou coin à compost Sacs biodégradables communaux (dans certaines communes wallonnes) Duobac (dans certaines communes wallonnes) Poubelle et conteneur « tout venant », sac blanc	Compostage interne Collecte sélective en porte à porte (dans certaines communes) Collecteur enregistré	Compostage interne Sacs blancs ou conteneurs collectés par l'ABP GRATUIT	Compostage et réutilisation (Communes, agriculture, particulier) Biométhanisation (transformation du bio-gaz en électricité)
Déchets de jardin (herbes, fleurs fanées, mauvaises herbes, tontes de pelouse, taille de haies et de buissons, petites branches)	Déchets assimilables aux déchets ménagers, soumis à l'obligation de tri (en RW 01/01/17)	Bac ou coin à compost Sacs spécifiques (biodégradables dans certaines communes wallonnes ou de couleur verte en Région de Bruxelles-Capitale)	Compostage interne Collecte sélective en porte à porte (dans certaines communes) Collecteur enregistré	Compostage interne Sacs verts collectés par l'ABP Parc à conteneur Collecteur enregistré	Compostage et réutilisation (Communes, agriculture, particulier) Biométhanisation (transformation du bio-gaz en électricité)
Encombrants (tables, chaises, fauteuils, miroirs, gros objets en plastique ...)	Déchets spécifiques	Lieu ou conteneur pour encombrants	Si réutilisable : économie sociale (avec label collecteur	Si réutilisable : Economie sociale (avec label collecteur	Séparation en différentes fractions Bois : recyclage

<u>Type de déchets</u>	<u>Catégorie de déchets</u>	<u>Type de contenant</u>	<u>Filière(s) d'élimination</u> <u>Région wallonne/ Région de Bruxelles-Capitale</u>		<u>Traitement final</u>
			éthique Solid'R) : « Les petits Riens », « Oxfam », « Terre », les ressourceries (achat !)... Collecte sélective en porte à porte (Commune ou Intercommunale des déchets) Collecteur enregistré	éthique Solid'R) : « Les petits Riens », « Oxfam », « Terre », les ressourceries (achat !)... Enlèvement par l'ABP sur devis Parc à conteneur (uniquement de type ménager)	(panneaux en aggloméré) ou production d'énergie Métaux : recyclage (industrie sidérurgique, fonderie) Encombrants valorisables : production d'énergie Encombrants non valorisables : incinération
Déchets de construction (carrelages, pierres, terre)	Déchets inertes	Lieu ou conteneur spécifique	Collecteur enregistré	Enlèvement par l'ABP sur devis Parc à conteneur	Recyclage (construction de maisons, routes,...)
Petits déchets dangereux de bureaux (colle, liquide correcteur ...)	Déchets dangereux	Bac de récolte spécifique, étanche	Collecteur agréé	Enlèvement par l'ABP sur devis	Incinération
Fluides frigorigènes	Déchets dangereux	Récipients spécifiques pour agents frigorigènes	Entreprise agréée en technique frigorifique (technicien frigoriste spécialisé)		Incinération
Détecteur incendie de type ionique (avec source radioactive)	Déchets dangereux	Récipients spécifiques ³ (fût)	Entreprise (installateur) inscrite auprès de RECUPEL (www.Recupel.be) = « Point de		Traitement à l'Institut des Radio-Eléments

³ Les contenants doivent être achetés auprès de « BELGOPROCESS »: aankoop@belgoprocess.be

<u>Type de déchets</u>	<u>Catégorie de déchets</u>	<u>Type de contenant</u>	<u>Filière(s) d'élimination</u> <u>Région wallonne/ Région de Bruxelles-</u> <u>Capitale</u>	<u>Traitement final</u>
		spécial avec sac plastique)	collecte RECUPEL ». <u>GRATUIT</u>	(IRE) à Fleurus Décroissance de la source radioactive (dans fût de béton) puis prévu enfouissement dans sol argileux (Mol)